

**VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**  
**Rhône**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° d'ordre : 2017-079**

**Objet :** Tarif d'utilisation de la  
salle n° 6, espace Barmondière

**Date de convocation :**  
**05/05/2017**

**Date d'affichage :**  
**22/05/2017**

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 38**

**Accusé réception de la**  
**Sous-Préfecture en date du :**

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Saône s'est réuni sous la présidence de M. PERRUT, Député-Maire,

**Présents :** M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme BERTHOUX, M. RAVIER (à compter du point 2), Mme BLANC, M. JAMBON, M. BANCK, Mme GLANDIER, M. BARRY, Mme JACQUEMET, M. GUENICHON, Mme SEIVE, M. PORTIER, M. MANDON, M. GUIDOUM (à compter du point 2), Mme PARLIER, M. GEERNAERT, M. MOULIN, M. CHARRIN, Mme REYNAUD, Mme COURT, Mme GAVEL, M. FROMENT, M. DURAND, M. RONZIERE, Mme BAUDU-LAMARQUE, M. LIEVRE, Mme HYVERNAT, M. ALLIX, Mme DUBOST-STIVAL, M. GALLAND, M. VRAY, M. ORIOL, M. CHIMCHIRIAN

**Absents :** M. RAVIER (point 1), M. GUIDOUM (point 1) Mme JACQUEMONT, Mme AKSU-GIRISIT, Mme LEBAIL (Pouvoir M. GALLAND)

M. BLANQUIN, Receveur Municipal

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BAUDU-LAMARQUE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, expose que par délibération en date du 2 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de locations et cautions des salles n°s 1, 2, 3 et 5 de l'espace Barmondière et a précisé que ces tarifs ne seront pas appliqués aux associations qui bénéficient à titre régulier d'une mise à disposition gratuite.

Par délibération en date du 4 janvier 2010, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs pratiqués actuellement concernant les salles précitées, cautions et participations forfaitaires aux charges d'entretiens.

Par délibération en date du 6 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le règlement de location des salles municipales

appliqué à ce jour.

Après libération et travaux réalisés par la commune de la salle n° 6 de l'espace Barmondière, la Ville de Villefranche souhaite la proposer à la location aux conditions identiques à celles fixées pour la salle 5 soit :

Tarifs (euros)				Participation forfaitaire à l'entretien	Caution
1/2 journée		1 journée			
Été	Hiver	Été	Hiver	10,00	200,00
36,50	44,50	58,00	74,00		

Après examen des membres de la Commission Urbanisme Habitat Patrimoine en date du 2 mai 2017,

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :**

- **approuve les tarifs visés ci-dessus applicables au 1er juin 2017, concernant la salle n° 6 de l'espace Barmondière.**

**Pour extrait et exécution  
Pour le Député-Maire empêché,  
La Première Adjointe,  
S. LUTZ**